

## Boussaa, Farid

---

**De:** Laurie DE LA FUENTE <LDeLaFuente@sm3a.com>  
**Envoyé:** jeudi 24 juillet 2025 17:17  
**À:** Martineau, Antoine; Boussaa, Farid; Matthieu TONIN  
**Cc:** Pierre BRUSSON  
**Objet:** TR: [INTERNET] RE: urgent DDAENV\_ARVE\_BONNEVILLE\_AYZE SM3A avis suite transmission du mémoire en réponse

Salut,  
Pour info, retour DREAL ci-dessous sur l'avis CNPN du projet digues sur Bonneville/Ayze.  
A plus,  
Laurie

---

**De :** CHATEAU Ludivine (Adjointe) - DDT 74/SEE <ludivine.chateau@haute-savoie.gouv.fr>  
**Envoyé :** jeudi 24 juillet 2025 17:14  
**À :** Laurie DE LA FUENTE <LDeLaFuente@sm3a.com>  
**Cc :** PLANTÉ Agnès (Chargée de mission projets complexes) - DDT 74/SEE <agnes.plante@haute-savoie.gouv.fr>  
**Objet :** Re: [INTERNET] RE: urgent DDAENV\_ARVE\_BONNEVILLE\_AYZE SM3A avis suite transmission du mémoire en réponse

Bonjour,

En l'absence d'Agnès jusqu'à fin juillet, je vous informe que la DREAL PPME a validé aujourd'hui le mémoire en réponse à l'avis du CNPN.

Bien cordialement,

Ludivine CHATEAU

Le 11/07/2025 à 08:19, > LDeLaFuente (par Internet) a écrit :

Bonjour Agnès,

Vous trouverez, au lien suivant, le mémoire en réponse complété suite aux remarques de la DREAL PPME et de la DDT/SEE/MAP (dossier ARVE Bonneville-Ayze).

Lien de téléchargement : <https://we.tl/t-9sYsaJIRSa>

Bonne journée,  
Bien cordialement,

**Laurie DE LA FUENTE** - *Chargée de projet ouvrages hydrauliques*



----- Message transféré -----

**Sujet** :urgent DDAENV\_ARVE\_BONNEVILLE\_AYZE SM3A avis suite transmission du mémoire en réponse

**Date** :Tue, 8 Jul 2025 11:07:19 +0200

**De** :PLANTÉ Agnès (Chargée de mission projets complexes) - DDT 74/SEE <[agnes.plante@haute-savoie.gouv.fr](mailto:agnes.plante@haute-savoie.gouv.fr)>

**Organisation** :DDT 74/SEE

**Pour** :["M. Pierre BRUSSON : pbrusson"@sm3a.com](mailto:M.Pierre.BRUSSON@sm3a.com), ["Mme Laurie DE LA FUENTE : ldelafuente"@sm3a.com](mailto:Mme.Laurie.DE.LA.FUENTE@sm3a.com)

**Copie à** :ASSADET Damien (Chef de service) - DDT 74/SEE <[damien.assadet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:damien.assadet@haute-savoie.gouv.fr)>, CHATEAU Ludivine (Adjointe) - DDT 74/SEE <[ludivine.chateau@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ludivine.chateau@haute-savoie.gouv.fr)>

Bonjour

Suite au message d'absence de Mathieu Tonin (jusqu'au 25 juillet inclus), je me permets de vous transférer le message ci-dessous. Pour une enquête à programmer mi-septembre par la préfecture (enquête conjointe AE et DUP), il faudrait que je réceptionne votre réponse au plus tard ce mercredi 9 juillet 2025 (pour le lancement de la demande de désignation du CE).

J'ai aussi reçu un message d'absence du BE de Farid Boussa de Suez ([farid.boussaa@suez.com](mailto:farid.boussaa@suez.com)) qui est absent du 07/07 au 11/07 inclus.

Bien cordialement

**Agnès PLANTÉ**

Chargée de mission projets complexes et politique de l'eau  
Service Eau et Environnement  
Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie

15 rue Henry Bordeaux 74998 ANNECY CEDEX 9  
Tel : +33 4 50 33 77 61  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



----- Message transféré -----

**Sujet** :DDAENV\_ARVE\_BONNEVILLE\_AYZE SM3A avis suite transmission du mémoire en réponse

**Date** :Tue, 8 Jul 2025 10:42:21 +0200

**De** :PLANTÉ Agnès (Chargée de mission projets complexes) - DDT 74/SEE <[agnes.plante@haute-savoie.gouv.fr](mailto:agnes.plante@haute-savoie.gouv.fr)>

**Organisation** :DDT 74/SEE

**Pour** :mtonin <[mtonin@sm3a.com](mailto:mtonin@sm3a.com)>

**Copie à** :Boussaa, Farid <[farid.boussaa@suez.com](mailto:farid.boussaa@suez.com)>, Grégory CORBOZ <[gcorboz@sm3a.com](mailto:gcorboz@sm3a.com)>, ASSADET Damien (Chef de service) - DDT 74/SEE <[damien.assadet@haute-savoie.gouv.fr](mailto:damien.assadet@haute-savoie.gouv.fr)>, CHATEAU Ludivine (Adjointe) - DDT 74/SEE <[ludivine.chateau@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ludivine.chateau@haute-savoie.gouv.fr)>, CAPRON Méghanne - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/EHN/PME <[meghanne.capron@developpement-durable.gouv.fr](mailto:meghanne.capron@developpement-durable.gouv.fr)>

Bonjour Mathieu

J'ai bien pris note de votre échéancier et de vos contraintes. Je vous remercie pour cette transmission (votre mail du 1er juillet 2025)

J'ai reçu hier et ce jour les retours de la DREAL PPME et de la DDT/SEE/MAP sur votre mémoire en réponse suite à l'avis du CNPN dont vous trouverez ci-après les contributions:

- concernant l'ajout de la Loutre aux CERFA : s'il n'y a pas de destruction de spécimens ni d'habitats d'espèce mais uniquement de la perturbation, cette seule rubrique est à viser, sinon une autorisation ministérielle est à prévoir en parallèle de l'autorisation environnementale pour cette espèce ;
- l'enjeu de la Noctule commune a bien été réévalué, mais il n'est pas précisé si cela implique ou non une augmentation du besoin compensatoire pour cette espèce (cf condition 4 de l'avis du CNPN) ;
- la condition 2 de l'avis du CNPN (MR en phase chantier sur le volet eau) :

\*2.5 Mesures de réduction en phase chantier (volet eau): Ayant connaissance du contexte de l'Arve à Bonneville (forts débits, réactivité face aux crues, peu d'espace foncier...), la réponse apportée par le SM3A paraît pertinente. Au vu de l'emprise disponible, il semble en effet difficile de mettre en place un pompage dans le batardeau avec renvoi vers un bassin d'infiltration/décantation, puis rejet. Des propositions sont néanmoins faites dès que le foncier le permet (rejet vers les bancs végétalisés ou terrasses boisées). Le suivi de la qualité physico-chimique de l'eau en comparaison de l'amont du chantier et de l'aval directe semble répondre à l'attente du CNPN (avis du 23 janvier 2025). La fréquence d'une fois par mois paraît faible, néanmoins, il est précisé qu'en cas de suspicion, l'entreprise peut effectuer des tests de la qualité de l'eau (à condition qu'elle soit formée). Il est important de réaliser tout de même un contrôle visuel, notamment lorsque l'Arve est peu turbide. Le choix des paramètres mesurés est adapté (comme attendu dans l'arrêté du 30 mai 2008 fixant les prescriptions générales applicables aux opérations d'entretien 3.2.1.0, art. 5).

\* 2.6 Mesures de réduction en phase d'exploitation (volet biodiversité) : Sur ce point et sur le volet "eau" uniquement, je me permets juste de préciser que l'Arve présente un débit important, torrentiel, et très réactif (régime nivo-glaciaire : fonte des neiges + précipitations). Les crues très fréquentes (plus ou moins fortes) transportent beaucoup de matériaux et modifient régulièrement le profil du lit. Les crues risquent d'être destructrices pour les aménagements piscicoles et le dépôt se fera naturellement.

Ce tronçon est contraint par l'urbanisation et il n'est plus possible aujourd'hui d'élargir le lit pour créer un chenal préférentiel.

Des travaux de restauration hydromorphologique de l'Arve portés par le SM3A sur l'espace Borne Pont de Bellecombe situé à l'aval direct du projet sont en cours, là où l'emprise étendue du lit majeur naturel le permet (plus de 100 m de large), sur un linéaire de 10 km.

La proposition du SM3A de laisser libre les enrochements répond à la demande de maintien de la rugosité.

En conclusion, sur ces 2 points, et au vu du contexte, les réponses apportées semblent pertinentes.

Il conviendra néanmoins de déclencher un contrôle de la qualité de l'eau à la moindre suspicion et de mettre en œuvre les mesures d'arrêt de chantier en cas de pollution par les MES.

- les inventaires complémentaires proposés en p.28 et 29 du mémoire en réponse pourraient être complétés par des passages supplémentaires pour la Loutre.

Sous réserve de réponse à ces points et de confirmer les engagements proposés dans le mémoire en réponse (qui ne sont pour le moment que des intentions : inventaires complémentaires, nichoirs, compensation supplémentaire etc.), le mémoire pourrait être validé.

Je vous invite à me transmettre dès que possible vos réponses à ces différents points.  
A réception, je pourrai contacter la préfecture pour l'organisation et la gestion de l'enquête publique conjointe AE et DUP.

Bien cordialement

**Agnès PLANTÉ**

Chargée de mission projets complexes et politique de l'eau  
Service Eau et Environnement  
Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie

15 rue Henry Bordeaux 74998 ANNECY CEDEX 9  
Tel : +33 4 50 33 77 61  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



**1 Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Le 01/07/2025 à 09:18, > mtonin (par Internet) a écrit :

Bonjour Agnès,

Dans le cadre des futurs travaux de confortement des digues de l'Arve couvrant la 1<sup>ère</sup> tranche sur Bonneville et Ayze, tu trouveras ci-après un petit rappel de notre échange téléphonique du 4 juin dernier.

Le planning prévisionnel pourrait être le suivant :

- Procédure d'enquête publique sur les 4 tranches  
: \_\_\_\_\_  
**09.2025**
- Maîtrise foncière de la 1<sup>ère</sup> tranche  
: \_\_\_\_\_  
**Fin 09.2025**
- Consultation marché public de travaux 1<sup>ère</sup> tranche  
: \_\_\_\_\_ **Fi**  
**n 09.2025**
- Passage en Commission d'Appel d'Offres  
: \_\_\_\_\_  
**Fin 11.2025**
- Délibération du CS SM3A pour déclaration de projet  
: \_\_\_\_\_ **Dé**  
**but 12.2025**
- Délibération du CS SM3A pour attribution des 4 lots constituant le marché public de travaux 1<sup>ère</sup> tranche sur l'Arve : **Début 12.2025**
- Obtention de l'Arrêté préfectoral autorisant l'exécution des travaux sur l'Arve : \_\_\_\_\_ **au plus tard fin 12.2025**
- Démarrage des travaux d'exécution sur la 1<sup>ère</sup> tranche de l'Arve : \_\_\_\_\_ **à J+1 de la date d'émission de l'Arrêté préfectoral**

Bien cordialement.

---



**Matthieu TONIN**  
Chargé d'opération

300 Chemin des Prés Moulin  
74800 St-Pierre en Faucigny

[06 73 78 15 54](tel:0673781554)  
[04 50 25 60 14](tel:0450256014)

